

Un apprenti : je signe !

L'APPRENTISSAGE C'EST QUOI ?

Un apprenti est en formation ; il prépare un diplôme en alternant des temps en entreprise et des temps en Centre de Formation des Apprentis (CFA). En entreprise, il réalise les tâches correspondant au diplôme préparé et acquiert les connaissances professionnelles et compétences pratiques ; au CFA, il complète sa formation.

POURQUOI EMBAUCHER UN APPRENTI ?

- Vous cherchez un futur sala-

rié, un futur associé, un repreneur potentiel ?

- Vous souhaitez vous développer, vous avez un projet et vous cherchez de nouvelles compétences ou des moyens humains pour vous lancer ?
- Vous avez le goût pour la formation et l'envie de transmettre votre savoir-faire à un jeune ?
- Vous voulez tester un nouveau modèle d'organisation avec une personne supplémentaire ?
- Un regard neuf stimulerait vos projets ?

L'embauche d'un apprenti peut être la solution.

QUI EMBAUCHER ?

De 16 à 30 ans, du CAP aux formations supérieures, selon vos besoins, vous pouvez être mis en relation avec divers profils de jeunes cherchant un maître d'apprentissage.

Nous vous accompagnons pour cibler vos besoins.

COMBIEN VA ME COÛTER MON APPRENTI ?

Selon l'âge de l'apprenti et le nombre d'année de sa formation, sa rémunération varie (27 % à 53 % du SMIC en année 1).

Zoom sur les dispositifs d'accompagnement pour faciliter l'embauche d'un apprenti

Au sein du Centre de Formation par Apprentissage, le référent est l'interlocuteur privilégié du maître d'apprentissage. Il est garant du lien entre le CFA, l'apprenti et l'entreprise pour le bon déroulement de la formation.

LE RÉFÉRENT ET L'ENTREPRISE : UNE COLLABORATION INDISPENSABLE

- Il entretient une liaison régulière avec l'entreprise, l'informe de la pédagogie mise en oeuvre, des progrès de l'apprenti, et du calendrier de la formation (périodes en formation, périodes en entreprise, périodes d'examen),
- Il fournit les documents pédagogiques nécessaires au tuteur désigné dans l'entreprise,
- Il veille à la bonne tenue des documents de liaison pour faciliter la relation entre l'apprenti, le CFA et l'entreprise,
- Il informe l'employeur en cas d'absence, de maladie de l'apprenti.

LA FORMATION DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

La Chambre d'agriculture, en collaboration avec le CFA, propose des sessions de formation « Réussir sa mission de maître d'apprentissage » pour faciliter l'accueil de l'apprenti dans votre entreprise et vous aider à prendre en main votre fonction de tuteur. **Deux sessions sont d'ores et déjà programmées sur Auch les mardi 24 septembre et jeudi 24 octobre 2019.**

Pédagogie de l'alternance, cadre réglementaire de l'apprentissage, bases de la communication pour agir sur la motivation et intégrer l'apprenti dans votre en-

treprise, transmission des savoirs et évaluation de la progression de l'apprenti : cette formation vous permet de démarrer sereinement dans votre fonction de maître d'apprentissage.

LES DÉVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE

Un réseau de développeurs de l'apprentissage a été mis en place pour promouvoir l'apprentissage et contribuer à son développement ; Présents dans tous les départements, les développeurs vous accompagnent dans toutes les étapes et démarches, de la détection du besoin d'embauche d'un apprenti à la signature du contrat puis tout au long de la vie de celui-ci.

Les formations dispensées dans le Gers

POLYCLTURE ELEVAGE

- * CAP agricole métiers de l'agriculture « grandes cultures/élevage »

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- * Bac Pro CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- * BP REA : Responsable d'Entreprise Agricole
- * BTSA ACSE : Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole
- * CS : Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers

VITICULTURE

- * CAP agricole métiers de l'agriculture « vigne et vin »

- * BTSA VO : Viticulture Oenologie
- * CS Commercialisation des Vins

SERVICES EN MILIEU RURAL

- * CAP agricole SAPVER : Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

- * CAP agricole Jardinier Paysagiste

AGROALIMENTAIRE

- * CS restauration collective (post CAP – niveau V)
- * CAPa Opérateur en Industries Agroalimentaires (en collaboration avec l'IFRIA)
- * Bac Pro BIT : Bio-Industries de Transformation (en collaboration avec l'IFRIA)
- * BTSA STA : Sciences et Technologies des Aliments (en collaboration avec l'IFRIA)

Contact et renseignements : Pierre Daran, Directeur du CFAA du Gers - Tél. 05.62.61.52.25.

MACHINISME

- * CAP : Maintenance des Matériels Option A : Tracteurs et Matériels
- * Bac Pro : Maintenance des Matériels Option A :

Tracteurs et Matériels
* BTS : Techniques et Services en Matériels Agricoles
Ces 3 formations se font dans le cadre du contrat d'apprentissage

Contact : Ecole des Métiers, Service Apprentissage / CAD – Tél. 05.62.61.22.35. mail : a.laree@cma-gers.fr

Vos contacts dans le Gers :

- Chambre d'agriculture du Gers : Etienne Seillan - Tél. 05.62.61.79.17.
- Réseau des CFA agricoles : Stéphanie Bonnard - Tél. 05.62.61.52.25.

